

Paris, le 26 février 2020

Communiqué de presse

L'Anses et l'IFCE renforcent leur collaboration à l'occasion du renouvellement de leur de partenariat

Réaffirmant la convergence de leurs préoccupations en matière de santé équine, l'Anses et l'IFCE renouvellent ce jour leur convention de partenariat dans le cadre du Salon international de l'agriculture à Paris. Celle-ci consolide et renforce les modalités de collaboration des deux organisations dans ce domaine, en capitalisant sur la complémentarité de leurs compétences.

Le partenariat entre les deux établissements permet de fédérer leurs compétences dans le respect de leurs missions respectives. Il prévoit une collaboration renforcée dans plusieurs domaines pour la santé équine :

- La surveillance sanitaire des populations équines françaises et le suivi de la mortalité au sein de ces populations, à laquelle l'IFCE contribue avec les données qu'elle détient et l'appui de ses experts. Ces données sont utilisées dans le cadre d'un projet de recherche sur la valorisation combinée des données démographiques et sanitaires équines.
- La gestion du parasitisme et l'utilisation raisonnée de la vermifugation chez les équidés : l'IFCE et l'Anses souhaitent développer un système expert permettant d'identifier les périodes à risque dans des lots d'équidés et déclencher la mise en œuvre d'une stratégie de traitement sélectif.
- L'étude des risques et expositions des équidés et des professionnels de la filière, avec pour objectif de travailler ensemble sur les risques microbiens et mycologiques.
- Les maladies infectieuses liées à la reproduction, avec le développement de nouveaux traitements comme alternative à l'antibiothérapie.
- La vulgarisation et la diffusion des connaissances.

L'Anses, agence nationale de sécurité sanitaire



L'Anses apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Elle délivre les autorisations de mise sur le marché des médicaments vétérinaires, des produits phytosanitaires et des biocides. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.

L'IFCE, institut technique de référence pour la filière équine

L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est l'opérateur public qui accompagne la professionnalisation de la filière équine. Il est né de la fusion, en 2010, de deux entités : les Haras nationaux et le Cadre noir de Saumur. L'IFCE est un institut d'appui, d'expertise et de recherche appliquée, à vocation technique.

Ses principales activités sont : la recherche, l'innovation, le développement et le transfert des savoirs ; la formation pour développer les compétences professionnelles ; la valorisation du patrimoine équestre français ; l'expertise réglementaire et l'appui à la filière équine ; la traçabilité sanitaire et zootechnique des équidés ; la contribution aux politiques de soutien des sports équestres.

Contacts presse

Anses : presse@anses.fr – Tél : 01 49 77 13 77 / 01 49 77 22 26  @Anses_fr
IFCE : annesophie.azzos@ifce.fr – Tél : 07 63 04 48 08  @Ifce_officiel